



Boulogne-Billancourt, le 19 avril 2018

Chers collègues,

Jeudi dernier, vous étiez **plus de 600** à vous être mobilisés sur tous les sites de France pour dénoncer le plan de transformation de la Direction. **Bravo pour votre mobilisation !**

Plusieurs députés, sénateurs et élus locaux étaient à nos côtés, pour soutenir notre action. Nous continuerons d'ailleurs à solliciter les élus.

Cette grève démontre que vous ne restez pas résignés face au peu de perspective du projet de la Direction et à l'indigence des mesures proposées.

Nous en sommes à notre 3^{ème} proposition pour un accompagnement juste et qui préserve l'avenir, et espérons qu'elle ne restera pas lettre morte, à l'instar des 2 premières. Nous attendons de la Direction qu'elle engage enfin une vraie négociation, et qu'elle respecte ses obligations légales. Même l'administration (la Direccte) partage notre point de vue sur la médiocrité du projet ! (cf courrier du 13/04).

Un tel traitement social est inacceptable !

Restons UNIS pour défendre un projet alternatif, pensé PAR et POUR les salariés !

Synthèse de nos principales revendications

- **Départs volontaires :**
 - Elargissement des catégories professionnelles
 - Possible jusqu'au 31/12/2020
 - Conditions identiques quelle que soit la date de départ dans ce délai.
- **Indemnité de licenciement supra-légale** (en plus de l'indemnité conventionnelle)
 - Au moins le double de l'indemnité conventionnelle
 - Suppression du plafond 24 mois au cumul des indemnités
 - Mesures exceptionnelles pour les plus petits salaires et les plus grandes anciennetés.
- **Handicap :** Mesures spécifiques pour les cas de Handicap
- **Congé de reclassement :**
 - Minimum 15 mois pour toutes les populations
 - Jusqu'à 24 mois pour les formations longues
 - Maintien du salaire à hauteur de 85% du brut (maintien du salaire net)

- **Formation**
 - Durée : possibilité jusqu'à 24 mois
 - Budget : jusqu'à 25000€
 - Adéquation des départs congés de reclassement avec les débuts de formation
- **Critères d'ordre :**
 - Revoir la répartition entre critères professionnels et critères sociaux
 - Définir les modalités de fixation et d'appréciation des critères professionnels
- **Retraites complémentaires :** maintien des cotisations pendant le congé de reclassement
- **Création d'entreprise :** Revalorisation de l'aide
- **Aide à l'emploi ou retraite** avant fin de la période de reclassement : versement de la totalité du reliquat (versé avec le supra légal)
- **Mobilité géographique :** Revalorisation des mesures d'accompagnement (frais d'installation...)
- **Si départs contraints nécessaires :** mêmes conditions que pour les départs volontaires

Pour ceux qui restent :

- **Maintien des 3 agences Télévente de Marseille, Nancy et Toulouse**
- **Garantie de la pérennisation des emplois** au moins jusqu'au 31/12/2020

Nous demandons également une analyse du plan stratégique et de sa faisabilité (après plusieurs CE sur ce sujet, de nombreuses questions restent encore sans réponses précises et étayées), ainsi que la présentation de ses conséquences sur l'emploi.

Pour nous contacter :

Belhassen ESSAADI et Nadine CHAMPROU – CFTD : 06 70 19 76 51 - cfdt.pagesjaunes@gmail.com
 Alexandre GAMAY et Patrick BIHOREAU – CFE/CGC : 06 03 22 39 96 cfecgc.solocal@gmail.com
 Frédéric GALLOIS - DSC FO : 06 63 40 13 74 secretariat-fopj@orange.fr
 Sylvain DELIGNY DSC Autonome : 06 60 65 27 67 - Autonome.pj@wanadoo.fr
 Fabrice ROY - dsc Cgt : 06 60 73 55 84

